



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 décembre 2024

Patrimoine du général de Gaulle : l'Etat préempte 140 lots sur 372 dans le cadre de la vente chez Artcurial

À la suite de la disparition de l'amiral Philippe de Gaulle, survenue le 13 mars dernier, sa famille a souhaité proposer à la vente un certain nombre d'écrits et de souvenirs personnels liés au général de Gaulle. Cette volonté devait être et a été pleinement respectée.

Cette vente publique s'est tenue ce lundi 16 décembre chez Artcurial.

Si aucune archive publique au sens du code du patrimoine ne figurait au catalogue de cette vente, le ministère de la Culture, à la demande du Président de la République, a identifié un certain nombre de lots qui méritaient de rejoindre les collections nationales, et s'est assuré que les institutions intéressées auraient les moyens de les préempter dans le cadre de la vente.

Sur les 372 lots proposés à la vente, 140 – soit plus du tiers du catalogue – ont ainsi fait l'objet d'une préemption. Ont ainsi exercé un droit de préemption :

- Archives nationales (67 lots)
- Service historique de la Défense (30 lots)
- Bibliothèque nationale de France (29 lots)
- Archives départementales du Nord (pour le Conseil général du Nord et la Maison natale de Charles de Gaulle) (9 lots)
- Musée de l'Armée (3 lots)
- Archives diplomatiques (1 lot)
- Musée de l'ordre de la libération (1 lot)

Concernant le ministère de la Culture, ce sont 1,5 millions d'euros qui ont pu être mobilisés en appui des préemptions de la BNF et des Archives nationales, grâce notamment au soutien exceptionnel de plusieurs mécènes.

Mme Rachida DATI, ministre de la culture démissionnaire, déclare : « *Ce sont des écrits et des souvenirs très personnels, et qui en même temps constituent des témoignages exceptionnels, souvent inédits, de notre histoire collective. Il fallait à la fois pleinement respecter la volonté de la famille, et s'assurer que les lots les plus significatifs rejoignent les collections nationales, pour être à la disposition de tous les Français. Je suis très reconnaissante aux mécènes qui ont apporté un soutien décisif à la BNF et aux Archives nationales dans leur capacité de préemption* ».

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr